

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Catherine BEAUVY, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Xavier ROUGERIE, Sinem ERGUN

Excusé : Caroline BISSIERE

Procurations : Cédric PETIT à Fantine BRUNEAU

Date de la convocation : 03 avril 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H06

**DELIBERATION N° 2026-02-03-C- COMPTE ADMINISTRATIF 2025- BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF- AFFECTATION DU RESULTAT**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe assainissement collectif. Considérant les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes 2025	191 865.86
Dépenses 2025	175 465.85
Résultat de l'exercice	16 400.01
Résultat antérieur reporté	33 242.09
Résultat cumulé	49 642.10
SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes	648 278.88
Dépenses	420 918.86
Résultat de l'exercice	227 360.02
Résultat antérieur reporté	35 850,11
Résultat cumulé	263 210.13

RESTES A REALISER

Recettes	420 000.00
Dépenses	143 593,58
Solde	539 616,55
Résultat à reporter au 001	263 210,13

**A LA MAJORITE, 3 abstentions (Michel MAZALEYRAT, Xavier ROUGERIE, Sinem ERGUN)
DECIDENT D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
COMME SUIV : L'EXCEDENT de la section de fonctionnement de 49 642,10 sera repris au Budget
primitif 2026 ligne 002 « report à nouveau créditeur »**

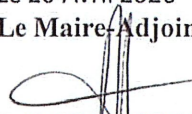
La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 20 Avril 2026

Le Maire-Adjoint,


Joël BEZANGER